

**Zeitschrift:** Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport  
**Herausgeber:** École fédérale de sport de Macolin  
**Band:** 41 (1984)  
**Heft:** 8

**Artikel:** Gymnastique et sport : similitudes et dissemblances  
**Autor:** Gerber, Ernst  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-997921>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

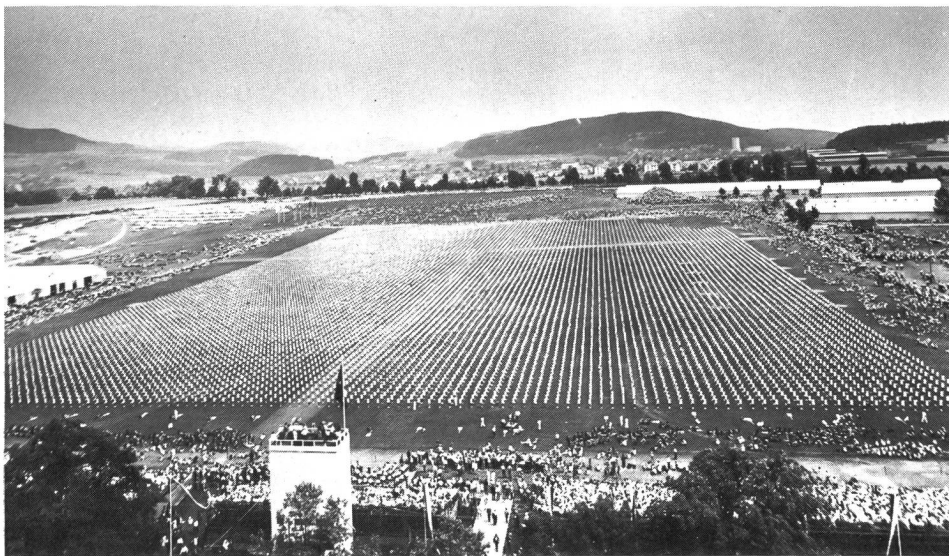
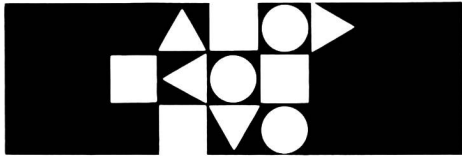
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## Gymnastique et sport – similitudes et dissemblances

Ernst Gerber

Traduction: Michel Burnand

*Dans les régions latines de la Suisse, on a peine à comprendre le terme de «gymnastique» qui vient s'accoler à une multitude d'expressions officielles (Commission fédérale de gymnastique et de sport, Ecole fédérale de gymnastique et de sport, etc.) et dont l'origine, acceptée sans toujours être comprise en Suisse alémanique, mérite d'être recherchée. Ernst Gerber s'y est attaché. Ses propos ne manquent pas de pertinence, même si sa conclusion est loin de devoir être partagée par tout le monde, à une époque où les rassemblements patriotiques n'ont plus guère à être motivés par le sport, élément de culture et de prise de conscience individuelle d'abord, collective non structurée ensuite. Il n'empêche que, après avoir lu ce texte, on comprendra mieux la raison d'être d'un pléonasme qui n'est ressenti comme tel que par ceux qui construisent le présent davantage sur l'avenir que sur le passé! (Y. J.)*

Au cours des deux dernières décennies, alors que le terme de «sport» était évoqué de plus en plus souvent dans la discussion et dans la presse (y compris les organes des fédérations concernées), la question des similitudes et des dissemblances de ces deux notions m'a préoccupé à maintes reprises. Le fait que l'association faïtière sportive de notre pays, l'ANEP (Association nationale d'éducation physique) se soit transformée en ASS (Association

suisse du sport) il y a quelques années, montre à l'évidence que le concept de «sport» recouvrait dorénavant tout ce qui avait trait, de près ou de loin, aux activités corporelles.

Cela dit, la question de savoir si cette modification tient compte de l'aspect global de l'éducation physique demeure, de même que celle qui consiste à se demander si la notion de gymnastique équivaut à celle de sport sur tous les plans, si l'on

considère son aspect éthique. Ce point ne semble pas encore élucidé: preuve en est que l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport a conservé son «appellation d'origine»...

Force est donc de se demander s'il n'existe pas une différence sous-jacente entre les deux concepts. Posée à d'éminents spécialistes étrangers d'éducation physique, cette question n'a pas reçu de réponse précise. C'est ainsi que le Professeur Recla (Autriche) estime qu'il est d'autant plus difficile d'établir une distinction claire et nette, que les deux termes sont interprétés différemment d'un pays à l'autre.

Parmi la nombreuse et très riche littérature allemande en la matière, on peut citer, du Professeur Lämmli de l'Institut des hautes études sportives de Cologne, un passage qui me semble apporter une réponse à la question qui nous occupe. Voici ce texte: «Quelle est la caractéristique qui différencie sans équivoque possible la gymnastique du sport?... C'est le fait que les exercices physiques ne deviennent gymnastique qu'à partir du moment où on



L'archétype du «gym suisse»: des muscles pour la patrie.



Macolin, 1946.

les pratique dans un certain esprit.» Pour Lämmli, cet esprit est surtout d'ordre politique, provenant de l'époque des guerres napoléoniennes, où il s'agissait, en Allemagne, de réunir l'amalgame de petits Etats en un seul grand, en faveur duquel militaient très activement les milieux de la gymnastique, qui constituaient alors une nouvelle force vive dans le pays.

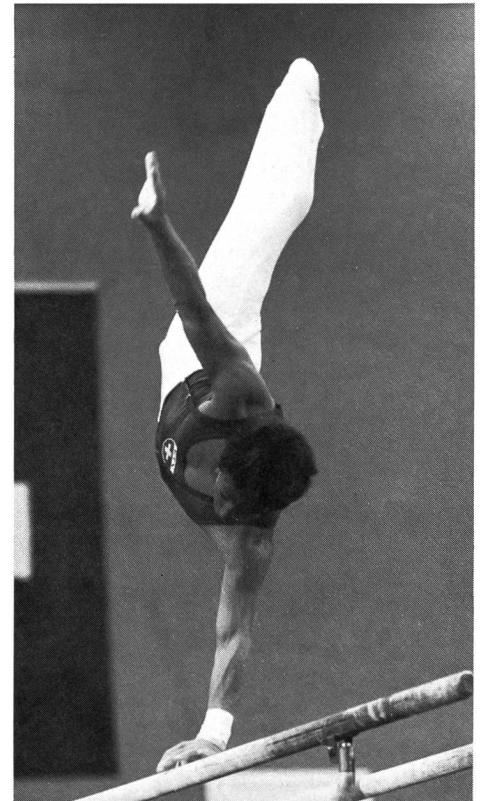
Un certain engagement politique, quoique moins prononcé que chez nos voisins du Nord, caractérise également l'histoire de la gymnastique suisse, mais celle-ci était plutôt empreinte d'une note patriotique qui s'est maintenue jusqu'à nos jours, bien que la SFG (Société fédérale de gymnastique) et l'ASGF (Association suisse de gymnastique féminine) fassent profession d'une neutralité politique et confessionnelle depuis belle lurette.

Ce qui, dans la définition du Professeur Lämmli, est déterminant et peut nous aider à y voir clair, ce sont les mots «dans un certain esprit». En effet, si l'on se limite à la seule performance, il n'existe plus aucune différence entre la gymnastique et le sport, tant au sommet qu'à la base de la pyramide. En outre, la première n'est plus simplement synonyme, comme ce fut le cas autrefois, de gymnastique aux agrès, exercices libres ou autres formes de ce genre, car elle englobe l'athlétisme, les jeux, des activités d'été et d'hiver, les «marches populaires», et elle devrait de nouveau accorder une place plus large au chant collectif.

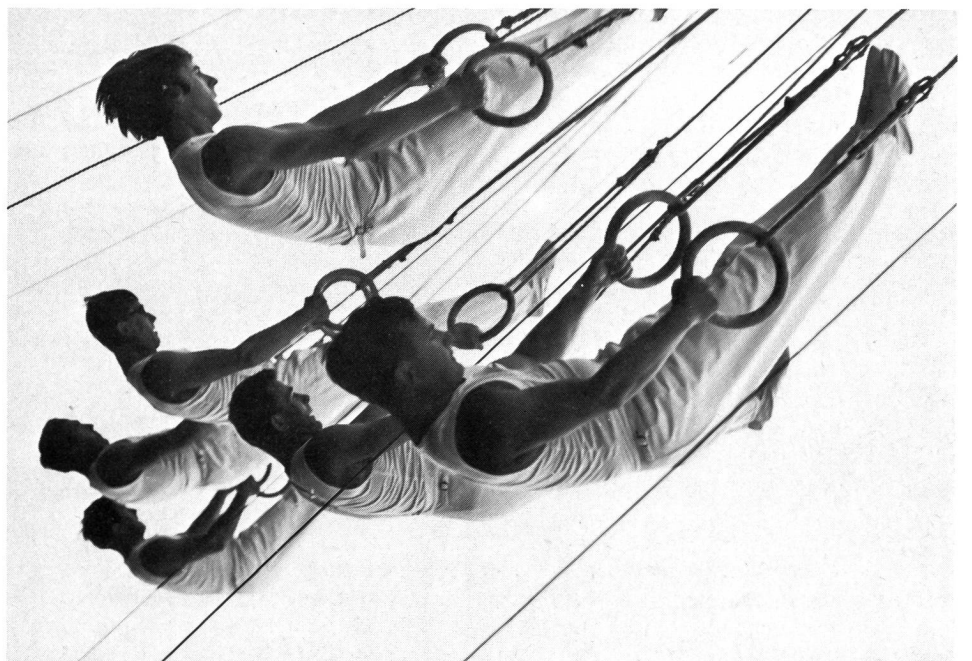
En définitive, ce n'est plus guère qu'au plan éthique que subsiste une différence entre les deux termes, sous forme d'une *communauté d'esprit propre à la gymnastique*, qui se prolonge dans la vie quotidienne.

Si la «gymnastique» perdait ce fond éthique, c'est-à-dire ces relations particulières entre ses adeptes, plus rien ne la distinguerait de la notion actuelle de sport, axée avant tout sur la performance personnelle, sur la comparaison et souvent, au niveau suprême, sur le prestige et les avantages matériels. On peut sans doute affirmer que par cette sorte de communion, les sociétés de gymnastique ont rendu un service inestimable à l'Etat et au Peuple, notamment dans une démocratie telle que la nôtre. Lors des fêtes de gymnastique, les représentants de nos autorités cantonales et fédérales ne manquent d'ailleurs pas de témoigner leur reconnaissance à cet égard.

Pour conclure, il convient de dire ceci: plus une section de gymnastique prend de l'ampleur – ce qui, en soi, est réjouissant – plus ses membres risquent de s'éloigner les uns des autres, pour la simple et bonne raison qu'il est impossible de les réunir tous en même temps; le contact nécessaire au maintien de cet esprit particulier qui les caractérise, se perd. C'est là qu'il y a anguille sous roche, et c'est là qu'il faut prévenir le mal à temps. Les «marches populaires», le chant et d'autres activités collectives peuvent être d'une aide précieuse dans ce domaine. ■



Le gymnaste moderne: un sportif avant tout.



Gymnastique de section.